



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Québec, le 18 juin 2012

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Candidats proclamés élus
Élections partielles du 11 juin 2012 dans les circonscriptions
électorales d'Argenteuil et de LaFontaine

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à l'article 380 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je vous transmets le nom des candidats proclamés élus dans les circonscriptions électorales d'Argenteuil et de LaFontaine à la suite des élections partielles du 11 juin 2012. Ces élections ont été tenues en vertu du décret du gouvernement pris en date du 9 mai 2012.

Je vous rappelle que, conformément au deuxième alinéa de l'article 380, « Le candidat proclamé élu devient membre de l'Assemblée nationale à partir de la réception par le secrétaire général de l'Assemblée nationale de la liste des candidats proclamés élus ».

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général des élections
et président de la Commission de la représentation électorale,

Jacques Drouin

p. j. (1)

15h04
18/06/12.

Loi électorale

Candidats proclamés élus

Élections partielles dans les circonscriptions électorales d'Argenteuil et de LaFontaine

Conformément aux dispositions de l'article 380 de la Loi électorale (L.R.Q., c. E-3.3), je donne avis que les candidats ci-après désignés ont été élus lors des élections partielles tenues le 11 juin 2012.

Circonscription électorale	Candidat élu	Appartenance politique
Argenteuil ¹	Roland Richer	Parti québécois
LaFontaine ²	Marc Tanguay	Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party
¹ Élection tenue à la suite de la démission de M. David Whissell ² Élection tenue à la suite de la démission de M. Tony Tomassi		

Québec, le 18 juin 2012